



## Devis non signé, acompte versé et annulation

Par **672cedric**, le **12/12/2012** à **21:11**

Bonjour,

j'ai eu un dommage électrique sur ma pompe a chaleur, nous avons fait appel à une entreprise, celui- ci nous a fait un devis mais au nom de mon entreprise alors que le dossier d'assurance (expertise) est au nom de mr et mme (particuliers), nous n'avons pas accepté son devis, il a commandé les pièces, il est venu nous faire les travaux un jour a 18 heures sans nous en avoir informé au préalable, il a effectué le changement des deux cartes en 1 h et dans le noir (éclairé à l'aide de son téléphone). prie au dépourvu il nous a demandé un chèque de 1700 euro (le 10/12/12), alors que son devis était valable jusqu'au 7/12/12. Nous lui avons envoyé une lettre AR lui expliquant que l'on n'avait pas accepté son devis et que l'on souhaitais bénéficier de notre droit de rétractation de 7 jours, lui demandant de nous restituer le chèque et de récupérer son matériel.  
après contact avec celui ci il refuse.  
merci de votre réponse, c'est urgent.  
salutations et merci d'avance